



**POLITIQUE** Le Grand Conseil va être saisi de la nouvelle mouture du texte refusé en votation. Mais elle ne satisfait vraiment ni la gauche, ni la droite.

# Une loi sur l'énergie édulcorée

## RAPPEL DES FAITS

**Le Grand Conseil se penchera les 1 et 2 novembre prochain sur deux nouveaux projets de loi proposés par le Conseil d'Etat: celle sur l'énergie et celle sur l'approvisionnement en électricité. Sujet délicat: la dernière loi sur l'énergie, élaborée par l'ex-conseiller d'Etat Fernand Cuche, avait été rejetée en référendum par le peuple en novembre 2009.**

NICOLAS HEINIGER

Plus de 30 heures de travail d'arrache-pied réparties sur 12 séances: c'est ce qu'il aura fallu aux membres de la commission «Energie / Approvisionnement en électricité» pour remanier les deux lois élaborées par le Conseil d'Etat avant leur passage devant le Grand Conseil, les 1 et 2 novembre prochain. Il faut dire que le sujet est hautement sensible: la précédente loi sur l'énergie avait été balayée en référendum par les citoyens en novembre 2009. La nouvelle version est donc bien plus sage.

«Dans le fond, cette loi n'a rien de révolutionnaire. On est même revenu en arrière sur certains points

par rapport à la loi actuellement en vigueur; je ne suis pas enchanté», lâche le Vert Laurent Debrot, membre de la commission. A peine plus positif, son collègue libéral-radical Yann-Amaël Aubert qualifie lui le projet de «compromis acceptable».

## La taxe qui fâche

La montagne aurait-elle accouché d'une souris? En partie seulement. Le travail de la commission a débouché sur quelques modifications intéressantes par rapport au texte rédigé par le Conseil d'Etat. Par exemple: alors que le projet de Claude Nicati vise à atteindre une société à 2000 watts (soit la consommation d'énergie par habitant et par an, contre 6000 aujourd'hui) sans précision supplémentaire, un amendement de la commission fixe une date butoir: 2050. «Pour moi c'est le plus important», indique Laurent Debrot. «Ça donnera une direction claire au nouveau plan directeur sur l'énergie, l'an prochain.»

Un point de ce projet de loi reste litigieux: actuellement, de nombreuses communes perçoivent

une taxe sur l'électricité pour l'utilisation du domaine public. Une taxe que le canton aimerait réaffecter en partie à un fonds destiné à soutenir des projets liés aux économies d'énergie, qu'ils émanent de communes, de privés ou d'entreprises. «Mais ce fonds donnerait la priorité aux projets les plus rentables et une commission en superviserait la gestion, pour davantage de transparence», explique Yann-Amaël Aubert.

## La gauche ne suffit plus

Reste que si l'un des amendements proposés par la commission – portant sur le montant de la taxe perçue par le canton – est accepté, cela impliquera, pour une question de procédure, que la loi sur l'énergie devra être acceptée non pas à la majorité simple (la moitié des votants), mais par les trois cinquièmes. C'est-à-dire que les voix de la seule gauche ne suffiront pas à faire passer cette loi. «C'est un challenge», estime Yann-Amaël Aubert, qui se veut plutôt confiant. Il reconnaît pourtant que «les débats risquent d'être longs...» ●

Datum: 21.10.2011

# L'EXPRESS

Feuille d'avis de Neuchâtel

L'Express  
2001 Neuchâtel  
032/ 723 53 01  
www.lexpress.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 21'091  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



**EV/UP** ERDÖL-VEREINIGUNG  
UNION PÉTROLIÈRE

Themen-Nr.: 719.10  
Abo-Nr.: 1077515  
Seite: 5  
Fläche: 67'320 mm<sup>2</sup>



La commission du Grand Conseil chargée de plancher sur le nouveau projet de loi sur l'énergie aimerait arriver à une société à 2000 watts en 2050. KEYSTONE

**ARGUS**   
MEDIENBEOBACHTUNG

Medienbeobachtung  
Medienanalyse  
Informationsmanagement  
Sprachdienstleistungen

ARGUS der Presse AG  
Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich  
Tel. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01  
www.argus.ch

Argus Ref.: 43981361  
Ausschnitt Seite: 2/3

Datum: 21.10.2011

# L'EXPRESS



**EVIUP** ERDÖL-VEREINIGUNG  
UNION PÉTROLIÈRE

Feuille d'avis de Neuchâtel

L'Express  
2001 Neuchâtel  
032/ 723 53 01  
www.lexpress.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 21'091  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10  
Abo-Nr.: 1077515  
Seite: 5  
Fläche: 67'320 mm<sup>2</sup>

## LES MILIEUX PATRONAUX AGITENT DÉJÀ LA MENACE DU RÉFÉRENDUM

Les nouveaux projets de loi sur l'énergie et de loi sur l'approvisionnement en électricité ne plaisent pas aux associations patronales et professionnelles. A tel point qu'en date du 26 septembre, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), l'Union cantonale neuchâteloise des arts et métiers, l'Association industrielle et patronale, la Chambre immobilière neuchâteloise et l'Union pétrolière ont adressé une lettre de deux pages aux présidents des partis et des groupes parlementaires PLR et UDC. Dans ce texte, les milieux patronaux s'en prennent particulièrement à la nouvelle taxe cantonale et à l'interdiction du chauffage à mazout

dans les nouvelles constructions. Les milieux patronaux appellent les élus bourgeois à «rejeter, lors du vote au Grand Conseil, les projets qui leur seront soumis». Sans quoi elles menacent de «partir en référendum».

«Cette loi est mal ficelée», réagit le président de la CNCI Frédéric Geissbuhler. Il assure que ce type de démarche envers des élus est «exceptionnelle». Les signataires de la lettre, explique-t-il, avaient dans un premier temps fait part de leur mécontentement à Claude Nicati, lors de plusieurs rencontres avec le ministre PLR. Résultat: «Nous avons un chef de département qui écoute, mais ne veut pas comprendre». Ambiance... **● NHE**